

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_232 : RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE L'ALBIGEOIS -
RECONDUCTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

L'an deux mille dix huit, le dix huit décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 18 décembre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Fabien LACOSTE (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Geneviève PEREZ (pouvoir à Louis BARRET), Enrico SPATARO (pouvoir à Steve JACKSON), Claude JULIEN (pouvoir à Pierre DOAT), Catherine BIAU (pouvoir à Dominique MAS)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2018

N° DEL2018_232 : RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE L'ALBIGEOIS - RECONDUCTION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ)

Pilote : Politique de la ville

Monsieur Michel MARTY, rapporteur,

Le 23 janvier 2012, l'agglomération a signé le contrat enfance jeunesse (CEJ) 2011-2014 pour l'action nouvelle Relais d'assistantes maternelles (RAM) portée par l'agglomération au bénéfice de tout le territoire. Ce CEJ regroupait aussi les actions des communes de Saint-Juéry, Puygouzon, Cambon, Dénat également signataires.

Le 11 janvier 2016, l'agglomération a signé l'avenant n°1 au contrat enfance jeunesse pour la période 2014-2017, avec les communes pré-citées. Ce dernier s'est intégré au CEJ 2014-2017 regroupant les communes d'Albi, Marssac et Terssac, Arthès et Lescure, Le Séquestre, Saliès et Rouffiac, seules ou à travers un syndicat.

Depuis cette date, l'ensemble des communes pour leurs actions municipales et l'agglomération pour l'action RAM à l'échelle de son territoire relèvent d'un unique contrat enfance jeunesse d'agglomération.

Pour la période allant de 2018 à 2021, une nouvelle convention d'objectifs a été établie avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Au même titre que les communes signataires des nouveaux engagements, la communauté d'agglomération doit délibérer pour approuver formellement le contrat enfance jeunesse 2018-2021 de l'agglomération albigeoise.

Ce CEJ d'agglomération se présente sous la forme d'une compilation des différents CEJ des communes auxquels est joint celui du RAM. Chaque commune ou syndicat a assuré de façon autonome la rédaction des contenus, bilans et actions qui sont inclus dans le nouveau CEJ d'agglomération. Les financements CAF qui en résultent sont directement versés annuellement à chaque collectivité concernée.

La convention d'objectifs et ses annexes sont signées par toutes les communes et l'agglomération.

Pour suivre le fonctionnement de son relais d'assistantes maternelles, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'appuie sur un comité de pilotage composé d'un représentant élu de chaque commune, de représentants des structures collectives petite enfance et des associations d'assistantes maternelles, de la CAF et du service de la protection maternelle et infantile (PMI).

Le projet de fonctionnement du RAM, pour la période allant de 2018 à 2021, a été validé par le comité de pilotage, et transmis à la CAF.

Aussi, je vous demande :

- D'approuver le CEJ 2018-2021 pour l'action RAM de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

- D'autoriser madame la présidente à remplir toutes les formalités inhérentes à ce dossier et à signer.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 novembre,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 pour l'action Relais d'Assistantes Maternelles de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE madame la présidente à remplir et à signer toutes les formalités inhérentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 décembre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL